

PARTICULIERS, vous envisagez des travaux dans votre habitation ?



Contacts et informations complémentaires

Ce document, conçu par la Carsat Nord-Est, permet au professionnel de préparer son intervention avec son client.

Réalisation Carsat 0291-01/2021

Comment faciliter le travail
des professionnels pour vous garantir
une prestation de qualité ?

QUELLES QUESTIONS SE POSER ?



Où l'entreprise va-t-elle garer son véhicule ?



La zone de travaux dans mon habitation est-elle accessible ?



L'entreprise doit elle accéder en hauteur ?
(toiture, gouttière,etc.)



Où seront stockés le matériel et les matériaux ?



Où les professionnels vont-ils se laver les mains ?



- Les risques de chute de plain-pied et de hauteur
- Les manutentions
- Les postures de travail inconfortables
- Les déplacements

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- Prévoir un emplacement au plus proche de l'accès au chantier
- Contacter votre mairie si besoin (demande de voirie ou de stationnement)

- Désencombrer la zone de travaux
- Retirer ou mettre de côté les meubles et objets encombrants

- Dégager une zone en périphérie de votre habitation pour permettre l'accès par un échafaudage ou un autre équipement d'accès en hauteur (circulation d'engin)

- Libérer un espace de stockage le temps des travaux (ex : le garage)

- Laisser un accès aux sanitaires et à un point d'eau
- Mettre à disposition des moyens d'essuyage



- La sécurité des professionnels en évitant des accidents du travail
- L'efficacité en gagnant du temps dans la préparation du chantier
- La qualité en protégeant les matériaux et l'environnement de travail